



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Modification du règlement communal sur la circulation:

Limitation de la vitesse maximale autorisée à 30 km/h (Zone 30 km/h) dans diverses rues de la localité de Roodt

Lors de sa séance du 8 juin 2022, le Conseil Communal a, à l'unanimité des voix, voté une modification du règlement communal sur la circulation de l'ancienne commune de Septfontaines du 30 avril 1987, tel qu'il a été modifié et complété par la suite.

La décision communale en question a été approuvée par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics le 10 mai 2023 et par la Ministre de l'Intérieur le 17 mai 2023.

La modification en question a la teneur suivante :

Ajout au nouvel article 8quinquies – 1 : 30km/h Zone, créé par sa décision en ce même jour (point 10.02.02.), le point suivant :

Ortschaft ROODT

Heedefeld	Auf der ganzen Länge
Hëlzerbiërg	Auf der ganzen Länge
Kareschbiërg	Auf der ganzen Länge
Kierchewee	Auf der ganzen Länge
Nouspelterstrooss	Auf der ganzen Länge
Am Haff	Auf der ganzen Länge
Op de Rousen	Auf der ganzen Länge

Eischen, le 23 MAI 2023
Pour le Conseil Communal,

Le Secrétaire f.f.


Daniel Jost



Le Bourgmestre


Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu